

OFFICE NATIONAL DES FORETS

DIRECTION REGIONALE

POUR

LA MARTINIQUE

CELLULE DE RECHERCHE FORESTIERE

RESERVE NATURELLE DE LA CARAVELLE

0-0-0-0-0

INSTALLATION DE PLACETTES

PERMANENTES

POUR L'ETUDE DE LA VEGETATION

0-0-0-0-0

**Michel VENNETIER
Michel TANASI
juin 1994**

**Office National des Forêts
3,5 Km, route de Moutte
BP 578, 97207 Fort de France Cedex
Tél: (596) 60 70 70. - Fax: (596) 63 56 67**

PLAN DU RAPPORT

Plan	du	rapport
1		
Annexes		
1		
1.		Introduction
3		
2.	Méthode	employée
4		
2.1.	Choix de la	méthode
4		
2.2.	Choix des	placettes
4		
2.2.1.	Choix des	sites
4		
2.2.2.	Surface et forme des	placettes
6		
2.2.3.	Matérialisation des	placettes
6		
3.	Analyse des	résultats
6		
3.1.	Peuplements des	versants
6		
3.1.1.	Les	savanes
6		
3.1.2.	Les	fouffrés
7		
3.1.3.	La	forêt
7		
3.1.4.	Forêts à raisinier grande feuille (Coccoloba pubescens)	
8		
3.2.	Bois sur sable et de zones	alluviales
8		
3.3.	Evolution des	peuplements
9		
4.	Proposition pour un inventaire	statistique
9		
5.	Propositions pour un programme de	repeuplement
10		
5.1.	Note sur la composition floristique de la strate arborée	
10		
5.2.	Propositions pour	l'avenir
10		

ANNEXES

1. Carte générale de localisation des placettes.
2. Plan d'accès aux placettes n° 10, 11 et 12.
3. Fiches d'inventaire des 12 placettes avec plan de localisation de leur centre.

1. INTRODUCTION

Installation de placettes permanentes pour l'étude de la végétation

Ce travail a été réalisé entre le 18 et le 28 avril 1994, dans le cadre d'une convention entre l'ONF et le Parc Naturel Régional de la Martinique (voir annexes).
Il concernait les zones de végétation arborescente

Ont participé aux inventaires :

Claude SASTRE : Responsable du projet
Museum d'Histoire Naturelle de Paris
Laboratoire de phanérogamie

- pour l'ONF Martinique :

Michel VENNETIER, responsable de la Cellule de Recherche Forestière
Michel TANASI , chargé de mission faune-flore

- autres participants

Rovella : garde moniteur de la R.N. de la Caravelle
Patrice Laune : chargé d'Etudes au P.N.R.M.

Durée du travail de terrain : 4 jours

18-25-26 et 28 avril 94

Il faut noter que d'autres placettes ont été installées à la même période par Claude SASTRE dans différentes unités écologiques non couvertes par ce travail : zones rocheuses du phare, savanes au vent, bois couchés, falaises du bord de mer.

2. MÉTHODE EMPLOYÉE

2.1. Choix de la méthode

3 méthodes étaient possibles à priori pour le suivi à long terme de la végétation

➤ Un inventaire statistique, basé sur des placettes permanentes. C'est la méthode qui décrit le mieux le milieu pour les unités écologiques principales en donnant des résultats chiffrés fiables et en estimant la variabilité des critères mesurés. Elle a l'avantage, moyennant une bonne conception au départ, de rester assez fiable en cas de perte totale de la localisation des placettes (catastrophes naturelles ou abandon pendant une longue période). Mais elle demande au départ un temps assez long de mise en place, et requiert l'intervention d'un spécialiste pour sa conception et son analyse.

Elle n'était pas réalisable dans le temps très court qui nous était imparti.

➤ Un inventaire en plein de grandes placettes jugées "représentatives" des unités écologiques (1000 à 1500 m²). Cette méthode a l'avantage de permettre une visualisation des critères mesurés et des types de végétation sur une surface individualisée. Elle est facile à mettre en oeuvre sans spécialiste, mais elle a par contre quelques gros inconvénients :

- le site choisi pour la placette n'est représentatif que de l'idée qu'on a priori de l'unité écologique (sauf si on a au préalable fait un inventaire statistique pour définir le type de végétation "moyen")

- on ne couvre pas du tout la variabilité des critères mesurés,

- en cas de perte de la localisation des placettes, le travail de suivi à long terme

est totalement perdu.

Nous n'avons pas retenu cette méthode, qui nous semblait inadaptée à la variabilité des unités écologiques définies par C. SASTRE

➤ Un inventaire en plein de placettes de taille moyenne, regroupées par unités écologique. C'est la solution de compromis qui a été retenue. Elle ne permet pas d'analyse statistique car il y a trop peu de placettes par unité écologique, mais elle couvre bien la variabilité de ces unités.

Les surfaces par placette sont faibles, donc les extrapolations des valeurs mesurées impossibles, mais chaque placette permet une bonne visualisation d'un des faciès de l'unité écologique, et le suivi des principales évolutions (apparition ou disparition d'espèces, croissances en hauteur ou en diamètre). On peut aussi installer des placettes à différents stades d'évolution de la même unité écologique.

C'est la méthode qui rentabilise au mieux le temps très court dont nous disposions.

2.2. Choix des placettes

2.2.1. Choix des sites

Une journée a été consacrée au choix des placettes. On a parcouru les unités écologiques concernées, noté les principales variations dans leur composition botanique et leurs stades d'évolution, et choisi des sites représentatifs des "sous unités" repérées.

12 placettes ont ainsi été définies, réparties de la façon suivante :

- bois sur sable d'arrière mangrove, à Mancenillier
 - . placette d'âge moyen
 - . placette âgée
- zones alluviales de bas de versant
 - . placette jeune anthropisée (fruitiers nombreux)
 - . placette jeune à lépineux-savonnette

- . placette d'âge moyen
- . placette âgée

- versants
 - . savane
 - . savane en cours de conquête par le fourré
 - . fourré jeune en cours de fermeture
 - . fourré âgé/jeune forêt
 - . forêt jeune à bois rouge
 - . fourré âgé/jeune forêt à raisinier

On couvre ainsi une large part de la variabilité écologique et de l'évolution dans le temps des peuplements.

2.2.2. Surface et forme des placettes

Dans les peuplements ouverts et les forêts évoluées, les placettes ont une forme circulaire, facile à inventorier par "quartiers" à l'aide de cordes tendues que l'on déplace.

Pour les peuplements bien représentés, une surface de 200 m² s'est révélée idéale pour englober la plupart des espèces notées sur le site, en conservant une bonne homogénéité du milieu.

Pour le peuplement à raisinier grande feuille et la forêt jeune à bois rouge, ou 1 seule placette est installée, la surface a été étendue à 300 m² en raison de la relative variabilité du milieu (arbres de toute tailles, zones fermées alternant avec des trouées.)

Pour les fourrés, on a adopté des placettes de 300 m² mais linéaires : 30 m x 10 m, qui sont plus faciles à inventorier à partir d'un layon central et par carrés de 5 m x 5 m de part et d'autre.

2.2.3. Matérialisation des placettes

Chaque placette est repérée précisément :

- par sa localisation sur la carte au 1/10000e,
- par un piquet central en PVC marqué à la peinture pour les placettes circulaires. Ce piquet est en plus repéré par ses coordonnées (distance et azimuth) par rapport à des arbres proches,
- par 2 piquets marquant les extrémités du layon central pour les placettes linéaires.

Il serait souhaitable de compléter les mesures initiales par des photos des placettes en notant la situation de la prise de vue et l'angle de l'objectif.

3. ANALYSE DES RÉSULTATS

La méthode employée ne permet pas de faire des extrapolations de valeurs chiffrées par hectares, d'autant que les placettes sont très différentes entre elles et ne peuvent pas être regroupées pour faire des moyennes.

On a donc surtout fait apparaître :

- les espèces principales, qui à l'intérieur d'un même type de peuplement peuvent varier par bouquets,
- la dynamique des peuplements avec la succession des espèces.

3.1. Peuplements des versants

3.1.1. Les savanes

La **placette 6** est typique d'une petite savane résiduelle dans un peuplement en cours de fermeture, cas le plus fréquent dans la réserve (il n'y a presque plus de grandes savanes ouvertes, excepté sur le versant Est en plein vent)

L'origine de cette savane est à la fois le pâturage, autrefois très développé, et la fréquentation humaine car on retrouve les traces d'un sentier jadis très fréquenté : ce sentier se dégradant progressivement, il s'est déplacé plusieurs fois vers le haut ou le bas, laissant en fin de compte une bande de plusieurs mètres de large au sol tassé et érodé, au milieu de la placette.

La reconquête de cette bande par l'herbe est à peu près achevée, mais le tapis herbacé n'est pas partout continu, à cause de l'affleurement par endroit de la roche.

Il n'y a actuellement que très peu de végétation arborescente dans la placette : 3 arbres en limite (poiriers) et quelques gaulettes et semis en bouquet. Il est à noter qu'un seul semis jeune a été trouvé sur la placette à l'état isolé : *Croton flavens*.

Les autres gaulettes sont apparues en bouquet autour d'un arbuste pionnier, ou dans l'ombre des arbres de bordure. Le rôle de l'abri est ici bien visible.

La **placette 5** constitue le stade d'évolution suivant, et se trouve dans la même situation : savane résiduelle entourée d'un peuplement ouvert irrégulier, traversée par une ancienne trace.

Mais la conquête par les espèces arborescentes a déjà commencé, sur 40 % environ de la surface. Cela permet d'observer le front pionnier et la succession des espèces :

- le premier front est constitué par *Cassia glandulosa* qui arrive à couvrir en partie le sol malgré sa faible hauteur dans ces conditions (30-60 cm).

Ce premier couvert partiel assuré, suivent de près : *Randia aculeata*, *Myrcia citrifolia*, le campêche, le poirier, *Ouratea guildingii* et les crotons. Ces espèces forment alors un fourré plus dense, et plus haut (50 cm à 2 m) mais encore irrégulier.

- Puis la régénération s'enrichit ; Poirier et *Myrcia citrifolia* continuent leur installation et sont complétés par le bois rouge, le raisinier à grande feuille, le bois Madame. *Eugenia cordata*, *Cordia martinicensis*, le gommier rouge et le mapou.

La progression du front pionnier est lente, surtout sur les zones érodées. Mais l'évolution du fourré, une fois le couvert installé, semble par contre très rapide. Les campêches et poiriers fournissent rapidement un couvert plus haut qui favorise l'extension des bouquets de gaulettes où ils sont nés. Le bois rouge, à croissance en hauteur plus lente, densifie le fourré tandis que crotons et myrtacées comblent les vides, devenus moins hostiles grâce à l'abri latéral, avec une forte densité de semis.

D'autres petites espèces héliophiles comme *Wedelia calycina* et *Vernonia arborescens* peuvent jouer un rôle actif à ce stade.

3.1.2. Les fourrés

La fermeture des fourrés s'accompagne d'une explosion des myrtacées.

Myrcia citrifolia et *Eugenia cordata* représentent 88 % des semis et 68 % des gaulettes dans la **placette 10**, au stade jeune fourré en fin de fermeture. Loin derrière, et en général par bouquets, les crotons ne représentent que 17 % des gaulettes et ne se régénèrent presque plus.

Les premiers semis d'*Ardisia obovata* commencent à s'installer, ainsi que les bois savonnettes dans les petites trouées bien abritées.

Mais le couvert alors très dense ne favorise pas la régénération. Seuls quelques poiriers, campêches et mapous émergent un peu de la masse de végétation.

Le vieillissement des fourrés ainsi constitué se poursuit sans que se produise, dans un premier temps, un enrichissement notable de la végétation.

Les espèces à grand développement émergent de plus en plus, formant un couvert très discontinu, où dominent poirier, mapou, savonnette et campêche, en proportion variable, avec des gommiers rouges généralement épars.

Les espèces moins rapides ou moins puissantes comme le bois rouge, le bois madame ou *Ouratea guildingii*, élèvent lentement le couvert en le densifiant, éliminant progressivement les espèces les plus héliophiles. Le fourré de myrtacées vieilli : les tiges dominantes grossissent, et éliminent les plus faibles dans les cépées. Le sous-bois, qui était au départ impénétrable, se dégage et s'éclaircit. Le bois chique (*Ardisia obovata*) occupe les petites ouvertures.

La **placette n° 11** est à ce stade.

3.1.3. La forêt

L'évolution se poursuit par la fermeture progressive du couvert, à la fois dans l'étage dominant où les houppiers des pionniers s'étoffent, et dans le sous étage avec la croissance régulière du bois rouge, très conquérant, et de quelques autres espèces. C'est à ce stade que se situe la **placette n° 9**.

La montée et la fermeture du couvert, et l'éclaircissement du sous-bois, où la régénération des pionniers n'est plus possible, laisse la place aux régénérations d'espèces plus tolérantes à l'ombre. Sur les bons sols, le bois laite occupe en sous étage la place laissée par la mort des petites espèces héliophiles.

Les campêches commencent à mourir, étouffés par la concurrence des autres espèces. Ils laissent des trouées vite occupées par le bois chique, le savonnette, le mapou, le "prune bord de mer" (Cassine xylocarpa).

Le sous étage est largement dégagé.

Plus tard, comme dans la **placette n° 8**, assez jeune encore, et la **placette n° 4** plus âgée, les campêches dominés disparaissent progressivement ; il reste alors un étage dominant de gros arbres , poiriers, mapous, gommiers rouges, savonnette avec un sous-étage dense de bois rouge auquel se joignent, disséminées, de nombreuses autres espèces.

3.1.4. Forêts à raisinier grande feuille (Coccoloba pubescens)

Le raisinier grande feuille est présent presque partout dans la réserve, mais il est particulièrement abondant dans certaines zones, sans qu'on puisse expliquer avec certitude cette localisation. Il peut s'agir d'un phénomène aléatoire, le raisinier s'étant développé surtout autour des semenciers existant avant le cyclone David, qui l'a favorisé.

C'est en effet une espèce de transition, non réellement pionnière. Elle se régénère dans les trouées des fourrés déjà constitués, mais pas en plein découvert ni dans les couverts denses. Elle a donc pu profiter des ouvertures dues au cyclone et cela explique la répartition de ses classes d'âge.

- Dans les fourrés jeunes peu de semis chaque année, car il y a peu de semenciers proches, mais ces semis ont un bon taux de survie et leur nombre s'accroît régulièrement.

- Dans les fourrés évolués, beaucoup de gaulettes, issues des semis apparus plus tôt, mais peu de semis récents.

- Dans les jeunes forêts, dominance des baliveaux, issus des gaulettes qui ont vieilli, mais peu de semis et gaulettes.

- Dans les forêts plus âgées et fermées, uniquement des arbres et baliveaux, avec de rares semis épars et peu vigoureux.

- Dans les forêts âgées mais ouvertes : la forte population de semenciers entraîne la présence de nombreux semis, mais ceux-ci ne survivent et se développent que dans les trouées.

Le raisinier est souvent abondant dans des peuplements plutôt ouverts et irréguliers comme la placette n° 12, et se présente alors sous forme de cépées à plusieurs tiges. On peut imaginer que ces peuplements sont en partie issus de forêts plus denses, où les autres espèces dominantes ont été détruites par le cyclone, tandis que le raisinier rejetait vigoureusement de souche.

3.2. Bois sur sable et de zones alluviales

Les peuplements de bas de versant à faible pente présentent 2 faciès assez nettement marqués :

- une zone d'arrière mangrove, à sol peu profond sur nappe salée. Cette zone est le domaine de prédilection du mancenillier. Cependant, la forte dominance de cette espèce toxique est largement due au pâturage des bovins et caprins, qui éliminent les autres espèces sans la toucher.

- une zone à sol alluvial plus profond et sans nappe salée : on trouve alors une grande variété d'espèces d'affinité mésophile en mélange avec les espèces pionnières des versants. Cette zone est potentiellement la plus fertile de la réserve, et porte des peuplements très puissants, à croissance rapide.

On a installé 4 placettes dans ces types de peuplements

Placette n°1, en zone anthropisée sous le château Dubuc, marquée par l'abondance des fruitiers : mombin, manguiers, cerisier, tamarin, quennetier. On se trouve sur les dépôts d'alluvions qui ont comblé l'emplacement d'un ancien lac de retenue (le barrage, effondré, se trouve à moins de 50 m de la placette). Le peuplement est irrégulier, à cause de la ravine qui s'encaisse dans les alluvions, et assez jeune en moyenne. Le seul gros arbre est un mombin qui couvre 50 % de la placette bien qu'il soit en dehors, mais il est lui aussi jeune (c'est un arbre à croissance rapide)

On voit par contre apparaître nettement l'évolution future de ce peuplement, avec la présence en sous étage de l'acomat, du galba, du bois laite et du bois rouge, tous à feuilles persistantes, avec des espèces de transition comme le lépineux blanc, le bois tan et le raisinier à grande feuille qui profitent des ouvertures. Autour de la placette, les espèces dominantes sont le mombin, le mancenillier, le gommier rouge, le mapou, le lépineux blanc, le campêche, le côtelette, formant un cortège typique de forêt secondaire, auquel s'ajoutent les manguiers survivants du temps de la mise en culture.

Placettes n°2 et 7, typiquement en zone de bois sur sable d'arrière mangrove, la placette n°2 étant plus jeune que la n°7.

On ne trouve aucun semis de mancenillier, alors que c'est l'espèce dominante de ces 2 placettes. D'autres espèces s'accommodent bien par contre du couvert : bois chique, abricot bâtard, bois rouge, myrtacées, mapou, courbaril, prune bord de mer. D'autre part dans les trouées à proximité des placettes, les semis de mancenillier sont en mélange avec beaucoup d'autres espèces dont le poirier.

On peut donc penser qu'en l'absence de pâturage, la composition de ces peuplements évoluerait vers un mélange beaucoup plus riche, où le mancenillier ne serait qu'un élément parmi d'autres, et pas le plus abondant. L'ennivrage (*Piscidia carthagenensis*), est une des espèces caractéristiques de ces zones basses, bien qu'elle soit devenue rare par surexploitation.

Placette n°3 : Il s'agit d'un faciès particulier des forêts sur sol alluvial de bas versant : la bonne qualité du sol et l'apport d'eau par les ravines des versants ont favorisé un peuplement riche (31 espèces d'arbres sur 200 m²), à croissance rapide. Lépineux blanc et savonnette se partagent l'étage dominant, accompagnés de quelques poiriers, côtelette, et mancenilliers.

Il s'agit d'un peuplement d'espèces héliophiles typique de forêt secondaire. Là encore, la reconquête par les espèces plus tolérantes à l'ombre s'amorce avec la présence en sous étage et en semis d'acomat, de prune bord de mer, de bois citron, de bois rouge et de bois laite.

3.3. Evolution des peuplements

L'évolution des peuplements, à tous les stades de la reconquête forestière, peut bien sûr être bouleversée par les cyclones. C'est ce qui s'est passé à la Caravelle avec David 1979, qui a très fortement perturbé l'étage dominant, cassant ou renversant beaucoup de gros arbres. La physionomie actuelle des placettes doit donc être interprétée en tenant compte de ce facteur.

Comme cela a déjà été montré dans les rapports et articles suivant l'inventaire de 1992, le cyclone David a provoqué un fort renouvellement de la végétation.

- en éliminant beaucoup de poiriers, gommiers rouges et campêches dominants, dont on retrouve les troncs pourrissants debout ou couchés, et les souches.

- en favorisant la multiplication des espèces héliophiles et des espèces dominantes du sous étage : bois rouge, myrtacées, bois chique...

De façon générale, dans beaucoup de placettes, on trouve des semis d'espèces réputées faire partie du climax, tolérantes à l'ombre et à feuilles persistantes : acomat, courbaril, prune bord de mer, bois laite, abricot bâtard (*Garcinia humilis*), bois citron (*Maytainus elliptica*)

Le retour vers une forêt semi-caducifoliée est donc amorcé.

4. PROPOSITION POUR UN INVENTAIRE STATISTIQUE

Bien que le suivi des placettes déjà installées permette une connaissance intéressante des milieux arborés de la Caravelle et de leur évolution, cette étude nous a confirmé que l'inventaire statistique était la seule méthode capable de suivre l'évolution de la végétation sous toutes ses composantes et ses variantes, au moins pour les unités écologiques les plus représentées en surface. Nous pouvons reprendre les conclusions du rapport sur le précédent inventaire statistique (VENNETIER 1992) qui préconisait une étude "à 2 vitesses":

- un inventaire statistique complet, dont les modalités précises sont à définir, mais qui comprendrait 150 à 250 placettes. La surface serait fonction des tiges à inventorier :

- semis sur 0,5 ares,
- gaulettes sur 1 à 1,5 ares,
- baliveaux sur 2 à 3 ares,
- arbres sur 3 ares.

Cet inventaire serait effectué tous les 10 à 12 ans sur des placettes permanentes installées lors des premières mesures.

- un inventaire statistique réduit, sur une partie des placettes seulement (50 à 75), ces placettes étant choisies après analyse de l'inventaire complet, comme étant représentatives de la "moyenne" des unités écologiques. On retrouve alors la logique des placettes installées en 1994, mais avec des bases plus précises. Le suivi de ces placettes pourrait se coupler, avec une périodicité de 3 à 4 ans.

L'intérêt de ce suivi intermédiaire est de mettre en évidence des phénomènes passagers : l'apparition et disparition de semis d'une espèce par exemple, ou présence d'une vague forte de régénération suivie d'un faible taux de survie. On aurait aussi, grâce à ce suivi intermédiaire, une base récente et partiellement extrapolable à l'ensemble des placettes, en cas de gros cyclone intervenant plus de 4 ans après l'inventaire général, et cela à coût réduit.

Le temps nécessaire à l'inventaire général, donc son coût important, ne permet pas de l'envisager à courte périodicité.

5. PROPOSITIONS POUR UN PROGRAMME DE REPEUPLEMENT

Ce chapitre reprend les propositions de mon rapport de 1992. On se reportera également aux rapports de 1992 de Jean Pierre FIARD et de Claude SASTRE, qui font des propositions analogues.

5.1. Note sur la composition floristique de la strate arborée

Les peuplements de la réserve de la Caravelle, malgré l'enrichissement progressif en espèces qui s'est produit depuis l'abandon des cultures, et se poursuit, ont une composition sans doute très différente de la forêt d'origine.

Indépendamment des phases de succession, progressives ou régressives, qui se produisent sous l'effet de la dynamique propre de la forêt et des catastrophes naturelles, l'homme a perturbé profondément la composition floristique par une exploitation sélective de certaines espèces, ayant abouti à leur disparition totale ou presque.

Parmi les espèces éradiquées, figurent celles qui dominaient largement cette forêt, en dimension ou en nombre, d'après les descriptions qu'on en a et la composition de forêts relictuelles écologiquement voisines; le courbaril, l'acomat et le bois d'Inde sont dans ce cas.

D'autres espèces, bien que ne figurant pas dans ce groupe dominant, ont sans doute été assez abondantes dans toute la réserve ou dans des niches écologiques favorables: le gaïac, le galba, le bois tan, le bois l'épreuve ou bois vert (*Rochefortia cuneata*), les lépineux jaune et blanc, le laurier fine (*Nectandra coriacea*). Il est probable également que des palmiers étaient présents: *Acrocomia*, *Rhyticocos*, *Cocothrinax*...

Quelques unes ont été présentes, peut être en faible nombre, et ont disparu totalement: c'est le cas du balata qui a laissé son nom à un lieu-dit.

De façon générale, parmi les espèces au bois de qualité recherchées pour la construction ou l'ébénisterie, seul le poirier a échappé à la disparition grâce à plusieurs qualités:

- son adaptation aux conditions extrêmes de milieu, ayant permis sa survie dans des sites marginaux (par exemple les falaises au vent),
- sa fructification très précoce et son grand pouvoir de dissémination, qui lui ont permis de reconquérir rapidement les espaces abandonnés par l'homme.

Il a aussi sans doute bénéficié de la mauvaise conformation moyenne de ses grumes, qui le rendait en grande partie inexploitable.

5.2. Propositions pour l'avenir

En éliminant plusieurs des espèces dominantes de la forêt, l'homme a sans doute définitivement modifié l'équilibre de la flore de la réserve. Il est bien sûr impossible de recréer artificiellement la forêt d'origine. D'autre part, le retour des espèces jadis dominantes, même celles qui sont encore représentées par quelques pieds, sera extrêmement long en raison de leur caractère en général peu conquérant.

Il est donc souhaitable d'accélérer ce processus en réintroduisant les espèces les plus décimées, de façon disséminée, dans des sites favorables d'où elles pourront se répandre avec le temps.

Toutes les espèces citées dans le chapitre précédent sont dans ce cas, mais on peut établir un groupe prioritaire, en fonction de leur rareté et/ou de leur importance supposée dans les peuplements d'origine.

Acomat, courbaril, bois d'Inde, gaïac, balata, bois l'épreuve, et palmiers, ... la liste n'est volontairement pas limitative, car peuvent s'y ajouter des espèces moins spectaculaires et pourtant très rares ou menacées: Myrtacées, Capparis coccolobaefolia... Il faut étudier avec beaucoup d'attention chaque cas, pour trouver les sites les mieux adaptés au niveau écologique et technique. Chaque espèce doit être implantée dans au moins trois (et si possible plus) sites différents éloignés les uns des autres, et sur différents versants, afin de limiter le risque de perte totale en cas de cyclone.

Le risque qu'une des espèces citées devienne envahissante est a priori écarté, car si elles étaient potentiellement très conquérantes dans ce milieu naturel, elles n'en auraient pas disparu.

Les réintroductions devront être suivies assez longtemps pour assurer la pérennité des arbres plantés ou semés: protection contre les animaux, dégagements et délianage. Certaines espèces sont déjà bien maîtrisées en pépinière ONF et disponibles tout de suite (Courbaril, Gaïac, Bois d'Inde). D'autres sont maîtrisées mais non disponibles immédiatement (Acomat, Rhyticocos, Cocothrinax, Balata). Les autres devront faire l'objet d'essais de culture si on veut en disposer en nombre suffisant. Pour quelques unes (Balata, Bois d'Inde, Palmiers), des semis directs sont envisageables.

Michel VENNETIER
Juin 1994

ANNEXES

Annexe N° 1 : Carte générale de localisation des placettes.

Annexe N° 2 : Plan d'accès détaillé aux placettes n° 10, 11, et 12.

Annexe N° 3 : Fiches d'inventaire des placettes.

Annexe N° 4 : Copie de la convention